

tenaires privés. Je crois que c'est un élément important qui pourrait être intéressant pour les différents acteurs de la santé qui, avec nous, répondent à la demande de la population.

J'ai évoqué tout à l'heure le groupe de travail sur les urgences préhospitalières. Là aussi c'est un élément important puisque nous analysons l'introduction éventuelle d'un SMUR (Service de médecine d'urgence et de réanimation) sur le territoire cantonal tout en reprenant l'ensemble de la problématique des urgences préhospitalières. Donc là, nous aurons également l'occasion de renforcer un certain nombre de propositions qui vous seront faites.

Nous sommes en discussion avec la Société de médecine du canton de Fribourg, que je rencontre régulièrement pour être à l'écoute de leurs préoccupations et trouver ensemble des solutions. C'est ce que nous avons fait dans le cadre d'une reprise éventuelle des services de garde la nuit et le week-end. Les discussions ont lieu et je crois que c'est ensemble qu'on trouve les meilleures solutions.

Nous devons constater que, effectivement, les jeunes ne sont plus très intéressés à venir s'installer chez nous. C'est pour ça que nous avons salué la troisième année d'école de médecine puisque les jeunes vont poursuivre leurs études à Fribourg et auront des possibilités de places de stage. Nous pensons que cela peut être une des réponses, bien sûr pas la solution, mais une des réponses en espérant que des jeunes puissent s'installer.

Nous allons également développer l'assistantat en cabinet. Si nous avons un peu tardé à l'introduire c'est justement pour que nous puissions introduire un système qui fonctionne, dans lequel les médecins de prise en charge pourront accorder du temps aux assistants. Nous avons déjà informé la Société de médecine du canton de Fribourg de ce souhait. Nous allons collaborer avec eux dans la recherche de médecins qui seraient prêts à nous accompagner dans le projet d'assistantat en cabinet et nous savons par l'expérience vaudoise, qui est actuellement effectuée, que les résultats peuvent être intéressants.

Voilà, je crois que j'ai répondu à vos remarques. En tout cas, je peux vous dire que vos préoccupations sont les nôtres. C'est une problématique qui est une de nos priorités et nous allons ensemble, avec les acteurs du terrain du canton de Fribourg, trouver les solutions. Je ne vous ferai pas à nouveau toute la liste des propositions que nous avons faites, mais c'est vraiment un ensemble de mesures concrètes qui, nous le souhaitons, encouragera les jeunes médecins à choisir à nouveau davantage la voie de la médecine de premier recours qui devrait permettre d'améliorer durablement la situation et contribuer à maintenir une couverture générale de la population fribourgeoise. Je crois que c'est ce qui nous préoccupe toutes et tous. Je vous remercie de votre attention.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Rapport N° 96

### sur l'évaluation des mesures de réinsertion socio-professionnelle dans le canton de Fribourg<sup>1</sup>

#### Discussion

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Nous avons pris connaissance de ce rapport avec un grand intérêt, car c'est la première fois qu'une telle évaluation est faite depuis l'entrée en vigueur de la LEAC (loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs) et de la LASoc (loi sur l'aide sociale) révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les professeurs Bonoli et Flückiger font un certain nombre de constats. Certains positifs, mais nombreux sont ceux qui sont en fait négatifs. A commencer par les problèmes de coordination entre les ORP et les services sociaux régionaux. Ces problèmes de coordination démontrent que le concept visant à proposer une mesure d'insertion sociale avant une réinsertion professionnelle ne fonctionne pas. Le rapport relève, en page 15, que dans la pratique un tel transfert de bénéficiaires est extrêmement rare. En finalité, nous dépensons des sommes colossales pour des mesures d'insertion sociale pour un résultat proche de 0. C'est même un assistant social qui l'exprime le mieux en page 31 de ce même rapport, je cite: «On se rend compte que la grande majorité des gens suivis veulent un travail, mais ce n'est pas à travers une mesure d'insertion sociale que l'on va pouvoir leur proposer un travail.»

On peut se demander si nous n'assistons pas à la faillite du système des mesures d'insertion sociale, les MIS. On a aussi la désagréable impression que ces MIS – et j'avais déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte – profitent surtout à leurs organisateurs. Le Conseil d'Etat le relève d'ailleurs lui-même dans le rapport où il est dit que le mode de financement des MIS n'encourage pas les organisateurs à réinsérer professionnellement les bénéficiaires, car lorsqu'une personne quitte la mesure, cela constitue surtout une perte financière pour l'organisateur. C'est pourquoi, M<sup>me</sup> la Commissaire, si ce rapport doit vous amener à prendre des mesures, j'espère que c'est le but poursuivi, il faut à mon sens commencer par une réduction drastique du catalogue des MIS. En page 25 du rapport de ces deux professeurs, un graphique montre que le nombre de MIS est passé de 100 en 2003 à 150 en 2005 dont l'écrasante majorité sont des MIS de bien-être ou d'utilité sociale. Nous ne connaissons pas le nombre de MIS offertes à ce jour en 2008.

Autre constat inquiétant et qui concerne cette fois les mesures LEAC: l'objectif poursuivi par les acteurs de ces mesures consiste à reconstituer le délai cadre pour bénéficier à nouveau des prestations chômage. Je pensais pour ma part que cette pratique était propre au canton de Genève et je constate avec étonnement et consternation qu'on l'applique aussi à Fribourg. Comme le relève le rapport, cette pratique est dommageable car elle instaure un chômage récurrent et les incitations à reprendre un emploi dans le marché du travail sont réduites à néant. C'est pourquoi il devient maintenant urgent de faire cesser ces pratiques.

<sup>1</sup> Texte du rapport p. 2176.

Autre constat concernant les mesures LEAC, la faible proportion de ces mesures dans le monde de l'entreprise. La plupart ont eu lieu dans une administration publique ou dans une association où le potentiel de réinsertion est limité. Les programmes d'emploi temporaire mis en place dans certaines communes, comme la ville de Fribourg, ne sont peut-être pas étrangers à cette situation. Il y a là également matière à réflexion pour les responsables du social tant au niveau cantonal que communal.

Je terminerais en disant que je ne partage pas la principale recommandation des professeurs Bonoli et Flückiger qui consiste à créer une superstructure coiffant les mesures MIS et LEAC. En résumé, on nous explique qu'étant donné que les collaborateurs du SPE et des services sociaux ne collaborent pas entre eux, il faut créer une instance interdépartementale qui sera chargée de coordonner tout ceci. La lecture de la presse du jour nous apprend que ce ne sont pas moins de 6 postes qui sont prévus pour assurer une meilleure collaboration entre le SPE et les services sociaux. Cette multiplication de postes de coordinateurs n'est pas acceptable pour nous. Il faut surtout que les professionnels du social et de l'emploi apprennent à travailler ensemble dans le but d'atteindre les objectifs visés en la matière. S'il en sont incapables, alors il faut se demander si nous avons les bonnes personnes au bon endroit.

Vous avez, M<sup>me</sup> la Commissaire, un gros chantier devant vous. J'espère, pour ma part, que vous ne tarderez pas à prendre les mesures qui s'imposent et qui sont d'autant plus urgentes, compte tenu du nouveau contexte économique qui se profile. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Jendly Bruno** (PDC/CVP, SE). M. le Président, Mesdames et Messieurs. C'est la première fois que le Conseil d'Etat nous soumet les résultats de l'évaluation du dispositif de réinsertion socioprofessionnelle. L'évaluation a été réalisée sur mandat conjoint de la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Aus diesem Bericht ist zu entnehmen, dass sich die Regionalen Arbeitsvermittlungszentren und die regionalen Sozialdienste schlecht ergänzen. Es stellt sich aber auch heraus, dass in mehreren Bereichen Verbesserungen möglich sind. Durch punktuelle Veränderungen gesetzgeberischer und reglementarischer Art ist es möglich, die Wirksamkeit des Systems zu verbessern. Die Regionalen Arbeitsvermittlungszentren verfügen über gute Kompetenzen für die Stellenvermittlung, haben aber Schwierigkeiten, die soziale Betreuung der Stellensuchenden sicher zu stellen. Die regionalen Sozialdienste hingegen verfügen über die nötige Kompetenz, was die soziale Betreuung angeht, haben aber nicht die nötige Kenntnis und sind es nicht gewohnt, für die berufliche Wiedereingliederung zu sorgen. Es müssen neue, neutrale Strukturen geschaffen werden. Pour lutter contre le chômage de longue durée et prévenir l'exclusion sociale, le dispositif actuel doit subir des ajustements. En conclusion, le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat et prend acte de ce rapport.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le rapport N° 96 du Conseil d'Etat. Il relève que celui-ci évalue les mesures garantissant la réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi, des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale conformément aux exigences de la LASoc. L'évaluation menée par deux organismes neutres porte sur la période 2000 à 2005 et montre de nombreux points forts dans les mesures fribourgeoises, mais souligne également quelques faiblesses.

Le rapport relève des tensions entre les offices régionaux de placement (ORP) et les services sociaux régionaux et propose de créer une structure interdépartementale pour remédier à ces tensions. Le groupe libéral-radical s'interroge sur les raisons de ces tensions. Sont-elles liées à des problèmes de personnes ou à des difficultés organisationnelles? Est-ce que cette nouvelle structure de coordination interdépartementale ne va pas alourdir le système et ralentir la procédure? Avant tout, les mesures à prendre doivent favoriser la réinsertion des personnes dans les meilleurs délais en visant la plus grande efficacité. Concernant justement cette efficacité, on peut regretter que le rapport ne mentionne aucun chiffre sur le nombre de personnes ayant bénéficié de ces mesures de réinsertion et sur le pourcentage de réussite des placements. Merci d'avance à M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement ou M. le Commissaire du gouvernement de nous éclairer sur ce point. C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et prend acte de celui-ci.

**Aeby-Egger Nicole** (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec attention de ce rapport ainsi que de l'évaluation de base. Nous remercions le Conseil d'Etat pour la mise sur pied de cette évaluation, mais malheureusement toute cette évaluation porte sur l'évaluation du traitement des symptômes et non sur la cause de la maladie. De plus, l'Etat est en grande partie impuissant pour agir sur les raisons de la blessure, à savoir les mobiles souvent financiers des pertes d'emploi.

Personnellement, j'ai été très touchée de lire en page 93 du rapport que le taux de retour en emploi pour ceux qui ont participé aux mesures cantonales d'insertion socioprofessionnelle est inférieur au taux de retour en emploi de ceux qui n'y ont pas participé. Que signifie-t-il? Que l'on propose ces mesures aux personnes qui n'ont pas de chance de retrouver un emploi? Ou cela signifie-t-il que ces mesures stigmatisent les personnes qui en bénéficient? Le problème est donc bien lié à l'insertion des personnes cabossées par le marché du travail lui-même à qui on reproche tout simplement d'avoir été cabossées. A une époque où dans la formation on parle d'intégration des élèves avec handicap dans le système scolaire standard, on doit se poser la question de l'intégration dans le marché du travail des personnes que ce même marché du travail a rendu handicapées. Ces souhaits n'excluent bien sûr pas l'urgence d'améliorer la coordination des deux services (ORP et SSR) mise en évidence dans la recherche.

Avec ces réflexions, nous prenons acte de ce rapport et nous remercions le Conseil d'Etat.

**Romanens-Mauron Antoinette** (*PS/SP, VE*). Il n'y a pas de hasard et si ce rapport avait été discuté au moment où le Bureau l'avait initialement programmé, il serait quasi passé inaperçu. Aujourd'hui, l'actualité lui donne un écho tout autre, puisqu'en effet, deux communes, celles de Villars-sur-Glâne et de Fribourg, disent ouvertement, dans la presse, leur profonde insatisfaction de voir les mesures LEAC refusées systématiquement. Ce constat renforce les constats qu'a posés le PS dans l'analyse de ce rapport il y a une douzaine de jours.

D'abord, il y a des points que nous partageons, j'en citerais trois: l'utilité et la simplicité administrative et juridique des mesures en entreprise, la fonction de stabilisation des mesures d'insertion sociale et enfin l'impérieuse nécessité de renforcer la collaboration interinstitutionnelle, collaboration qui doit également inclure les mesures AI.

Par contre, nous contestons fortement le seul fait d'imputer à la facturation des mesures d'insertion sociale leur incapacité à devenir des mesures d'insertion professionnelle. Nous pensons que ces mesures d'insertion sociale sont en effet suivies par des personnes qui font un premier pas vers une réinsertion professionnelle, mais qui ne sont pas forcément tout de suite prêtes à l'emploi.

Ensuite, il faut relever un préalable qui n'a été nullement cité. C'est que le succès de l'insertion professionnelle dépend beaucoup de l'état de l'économie, de sa capacité à employer des personnes moins qualifiées, un peu plus cabossées, pas tout à fait rentables, pas tout à fait conformes à l'employé idéal. Je citerais simplement l'obésité comme facteur qui exclut de l'emploi. Au fil de nombreuses interventions durant ces huit dernières années, le groupe socialiste et d'autres personnes dans cette enceinte – je m'étonne aujourd'hui des propos de l'UDC, car les interventions émanaient également de l'UDC – à maintes reprises, ont attiré l'attention des Conseillers d'Etat successifs et surtout des Directeurs de l'économie et de l'emploi, sur les difficultés d'application de la LEAC, notamment sur le fait que des mesures intitulées comme qualifiantes dans la loi sont en réalité distribuées au compte goutte avec des critères très restrictifs, limitant finalement drastiquement l'accès à des mesures aux seules fins de réouvrir un délai cadre. C'est ce point précisément qui est contesté dans le rapport. Cette pratique génère un report de charges sur l'aide sociale et confine des personnes dans un chômage récurrent. C'est ceci qui pose problème et non l'inverse comme on veut nous le faire croire.

Une connexion manque entre les mesures LEAC et celles de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, mais aussi avec les MIS. Dans un marché de l'emploi excluant tout accommodement, poser des objectifs professionnels réalistes avec des personnes marquées par un chômage de longue durée est une gageure. Les restrictions que met en place le SPE dans ses postes d'encadrants sont réellement contreproductives. Je me permets une remarque personnelle par rapport à l'article de presse aujourd'hui: d'un côté, Madame Blanc dit vouloir de réels projets professionnels pour les mesures LEAC et de l'autre, le service pour lequel elle travaille restreint les mesures. C'est à ne plus rien

comprendre. Il est temps que les communes qui participent au fonds de l'emploi se soucient de cette sape systématique, Fribourg et Villars-sur-Glâne, elles-mêmes organisatrices, parlent avec expérience.

Par contre, le groupe socialiste ne partage pas non plus un autre point critique, à savoir le potentiel limité de réinsertion constaté durant les programmes effectués auprès d'associations ou de collectivités publiques. D'une part, ces associations ont précisément été utilisées comme un outil pour la réobtention de délais cadres, point qui est contesté dans le rapport encore une fois; d'autre part, les 25% des programmes effectués en entreprises écrèment les demandeurs d'emploi les plus proches de la réinsertion et laissent aux autres, les communes et les associations, la tâche de réinsertion des personnes au potentiel d'employabilité plus limité. Il faut en effet examiner en parallèle la fonction de maintien et de développement de compétences de ces programmes, voire leur donner une fonction formatrice plus marquée pour en améliorer l'impact sur l'insertion. La loi actuelle l'aurait permis, c'est un choix de son mode d'application qui pose problème.

Sur le plan des recommandations, nous soutenons bien sûr une collaboration soutenue entre ORP, services sociaux régionaux et AI, ainsi que la clarification des responsabilités de même que la proposition de recentrer quelque peu l'examen des situations. L'aménagement du nouveau dispositif comprend la mise en place de trois plates-formes qui auraient la mission d'évaluer l'état d'employabilité des personnes. Nous soulignons que, en parallèle, il faut des mesures, sinon ces plates-formes n'auront aucun sens. Il faut donc en parallèle réfléchir à ce que nous allons mettre en place.

Enfin, le Conseil d'Etat conclut, avec raison, que le réaménagement des mesures légales de la loi sur l'emploi et le marché du travail ne résorbera pas la totalité du chômage longue durée. Il ferait bien de veiller à ce que son administration mette en place des mesures qui correspondent à cette conviction plutôt que de laisser agir des services en sens contraire. Le groupe socialiste soutient donc pleinement la mise sur pied d'un groupe d'étude prospective qui soit à même de proposer des prises en charge appropriées pour le chômage longue durée. C'est avec ces remarques que nous prenons acte de ce rapport.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Je ne voudrais pas rallonger ici ce débat. Je vous promets que je serai très brève. Je voulais seulement dire que les grandes communes tirent la sonnette d'alarme depuis un moment maintenant, au sujet de l'efficacité des mesures LEAC et notamment de leur redistribution dans ces communes, qui sont de plus confrontées à une augmentation du chômage et dans la situation d'aujourd'hui, nous sommes d'autant plus inquiets que le chômage prend l'ascenseur. Je l'ai aussi dit lorsqu'on a discuté du budget du fonds de l'emploi où il n'y avait pas suffisamment d'utilisation des fonds versés, entre autres par les communes, pour améliorer ou pour intensifier les programmes LEAC. Il y a effectivement un réel problème qui est débattu à tous les niveaux puisque même la Conférence des syndicats des chefs-lieux et grandes communes a interpellé M. le Président du gouvernement lors d'une de ses visites et une lettre va partir

prochainement au Conseil d'Etat pour demander une entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat pour discuter justement de ces questions.

Je voudrais vraiment attirer l'attention sur trois points qui à mon avis sont très importants. Les mesures MIS ont coûté très cher et ont à mon avis manqué leur but; les mesures LEAC doivent être intensifiées avec la collaboration des communes et non pas de manière telle que chaque service fait un peu ce qu'il veut; et troisièmement, il est très important que tous les services soient concernés, et les communes avec, pour avoir des échanges et des discussions. C'est ce que je voulais apporter comme remarque, vous avez tous lu la presse ce matin.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Comme vient de le relever M<sup>me</sup> la Députée Erika Schnyder, l'évaluation confirme ce que nous entendions depuis le terrain depuis quelque temps. Cependant, il faut quand même relever que l'appréciation générale du dispositif est bonne et que les professionnels ont évalué positivement les différentes mesures, que ce soit MIS et LEAC, qui ont été offertes.

En ce qui concerne les mesures MIS – je laisserai mon collègue répondre sur les mesures LEAC – je crois qu'il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain, dans le sens où les MIS qui ont été analysées dans ce rapport l'ont été sous l'angle de la réinsertion professionnelle. Il y a toute une série de MIS qui sont données pour que la personne retrouve une certaine confiance. C'est un instrument d'aide sociale qui vise avant tout à l'amélioration de la situation sociale des personnes concernées et cela les professeurs nous l'ont confirmé dans les différents entretiens que nous avons eus.

Le problème majeur mis en évidence par l'évaluation est le problème de la coordination entre les services sociaux et les ORP qui va être rectifiée par la proposition de plate-forme que nous vous faisons.

Un autre point faible était le défaut d'attribution claire de la responsabilité pour la réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi qui entraîne en fait un manque d'imputabilité tant par rapport à l'obligation du résultat que par rapport aux échecs ou aux insuffisances du système. En clair, la personne en fin de droit, qui très souvent est cabossée, qui a vécu toute une série d'échecs et qui se retrouve en situation difficile, s'adresse à l'ORP. L'ORP estime que la personne n'est pas plaçable, qu'elle doit plutôt aller au service social, le service social la reçoit, peut octroyer l'aide sociale, mais n'a pas les moyens pour trouver des solutions pour aider cette personne à réintégrer le marché du travail. Il faut savoir que la majeure partie des personnes qui sont à l'aide sociale souhaite travailler. Ce que nous souhaitons faire aujourd'hui, avec cette plate-forme, plutôt que les services entre eux se refilent la patate chaude, j'aurais envie de dire, c'est mettre ensemble un conseiller en placement et un assistant social et qu'ils analysent ensemble les réponses qu'ils peuvent apporter à la personne. Il suffit parfois d'un petit déclic. Nous avons eu le cas dernièrement d'une personne qui souffrait de la goutte. Le chômage ne l'estimait pas plaçable, l'aide sociale est intervenue

– ce n'était pas un cas AI car on ne donne pas l'AI pour la goutte. Finalement on a pu trouver une solution. Un régime médical a été conseillé à cette personne, elle l'a suivi. Elle est revenue en meilleure santé. Elle a pu bénéficier d'un programme LEAC et ensuite a retrouvé un travail. On peut trouver des solutions, mais si chacun dit que ce n'est pas son problème et qu'on cloisonne les structures, on peut arriver à des situations où personne n'a la bonne réponse. Ce n'est qu'ensemble que l'on peut trouver la bonne réponse.

J'aimerais dire aussi – les professeurs l'ont aussi souligné – que nous avons bénéficié d'une conjoncture peu favorable au retour rapide des chômeurs de longue durée sur le marché du travail entre 2001 et 2004. C'était la période d'analyse de l'étude. Etaient analysées des personnes qui avaient ces parcours très lourds – les personnes qui étaient réinsérables facilement avaient déjà pu retrouver un travail plus rapidement –, soit une population spécifique que nous avons dans ces mesures.

Je crois pour ma part avoir répondu aux questions auxquelles je pouvais répondre.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Zuerst möchte ich allen Grossrätinnen und Grossräten ganz herzlich für ihre Bemerkungen zu diesem Bericht danken – auch für ihre teils konstruktiv-kritischen Bemerkungen. Ich will hier nur ganz kurz zwei, drei Bemerkungen machen und Ihnen dann auch auf einige der aufgeworfenen Fragen antworten.

Zuerst einmal möchte ich auch hier betonen, was Frau Staatsrätin Demierre vorhin schon gesagt hat: Der Bericht bringt zum Ausdruck, dass im Grossen und Ganzen das System funktioniert. Er bringt auch zum Ausdruck, dass die arbeitsmarktlichen Massnahmen sehr effizient sind, namentlich wenn es sich um arbeitsmarktliche Massnahmen in den Unternehmen handelt.

Und der Bericht stellt ebenfalls fest, dass eben im Bereich der Zusammenarbeit zwischen den RAV's auf der einen Seite und den Sozialdiensten auf der anderen Seite die Zusammenarbeit und die Koordination zu wünschen übrig lassen.

Ich möchte eine zweite Bemerkung machen: Der Staatsrat visiert vor allem eine konkrete Massnahme an, die er Ihnen im Rahmen des neuen Gesetzes über die Beschäftigung und den Arbeitsmarkt demnächst unterbreiten wird. Diese Massnahme ist die Einrichtung von drei Koordinationsplattformen; eine Einrichtung, die sich an diesem System orientiert und die sich in dieses System integriert und entsprechend eben die Schwachstellen zu überwinden hilft. Es geht um eine bessere Zusammenarbeit zwischen den Personalberatern einerseits und den Sozialarbeitern andererseits. Diese spezialisierten Teams werden die schwierigen Fälle, also Personen mit besonderen Schwierigkeiten, entsprechend begleiten und coachen können. Wir sind der Auffassung, auch die Experten haben das ja zum Ausdruck gebracht, dass wir mit dieser aktiven Begleitung sicher stellen können, dass eben mehr Personen wieder in den Arbeitsprozess integriert werden können. Selbstverständlich braucht es zusätzliche Stellen, um dies zu realisieren. Aber ich glaube, dass wir auf der anderen Seite auch entsprechende Sozialkosten

einsparen, wenn wir eben diese zusätzlichen Gelder aufwenden.

Und eine dritte Bemerkung noch: Auch mit diesen Massnahmen werden wir keine Wunder bewirken können. Die Problematik der Langzeitarbeitslosigkeit lässt sich nicht einfach «tel quel» beheben. Der Staatsrat wird daher eine Studiengruppe einsetzen, um konkrete Vorschläge zu erhalten, wie wir im Bereich der Langzeitarbeitslosigkeit weiter vorwärts gehen können.

Je me permets de répondre à deux questions. Tout d'abord deux remarques de Mesdames les Députées Romanens et Schnyder concernant ces mesures LEAC qui seraient systématiquement refusées dans les grandes communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne. Je constate que ma Direction et le Service public de l'emploi ont toujours été d'accord et ouvert à la discussion et au dialogue. D'ailleurs, récemment, j'ai eu une longue discussion avec une délégation de la Ville de Fribourg; nous étions aussi une délégation du Conseil d'Etat, M<sup>me</sup> Demierre était également présente. Lors de cette séance, nous avons pu approfondir les différentes questions soulevées par les représentants de la commune disant que la ville payait beaucoup plus au fonds de l'emploi au lieu de recevoir de ce fonds d'emploi. Je peux vous dire que la ville de Fribourg avait payé, selon la population, 12% au fonds d'emploi et a quand même reçu 30% de l'argent de ce fonds d'emploi.

M<sup>me</sup> Romanens a parlé de la question d'ouvrir une nouvelle période de cotisations et je dois vous dire que l'étude de Bonoli et Flückiger démontre que c'est une fausse mesure parce que ça n'apporte strictement rien à la réinsertion. De plus il faut quand même aussi souligner que la Confédération interdit cette manière de faire. J'aimerais seulement encore dire qu'il y aura la possibilité d'approfondir ces questions dans le cadre de la prochaine discussion sur le projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) qui sera bientôt soumis au Grand Conseil. Comme je viens de l'apprendre de la part de M<sup>me</sup> la Députée Schnyder, on aura aussi l'occasion d'en discuter avec une délégation des communes et une délégation du Conseil d'Etat bilatéralement.

Encore une réponse à la question de M. le Député Wicht qui parle de chiffres. Je peux vous dire que des 534 mesures LEAC, il y a eu 225 personnes qui ont pu être réintégrées au marché du travail et j'aimerais encore une fois souligner que les mesures dans les entreprises étaient particulièrement efficaces.

Avec ces quelques remarques, j'ai terminé.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Projet de loi N° 43 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SG).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

*Première lecture (suite)*

ART. 138

**Le Rapporteur.** Concernant l'article 138, je n'ai pas de commentaires.

**Le Commissaire.** Cette disposition maintient la solution retenue par le droit actuel en la matière. Permettez-moi de donner trois, voire quatre précisions. Dans le règlement d'exécution, l'alinéa 2 établit la liste des objets soumis à l'une et l'autre de ces procédures. Nous entendons préciser ces éléments parce que nous constatons, dans la pratique, deux éléments: d'une part, il y a parfois des communes qui prennent trop de droits et accordent des permis sans qu'elles en aient le droit et, d'autre part, cela paraît trop compliqué pour certaines communes de prendre leurs responsabilités. Elles envoient les documents à Fribourg et que les services se débrouillent. Concrètement, on souhaite que chacun assume ses responsabilités et on souhaite bien sûr préciser ces éléments dans le cadre du règlement d'exécution.

– Adopté.

ART. 139 À 143

– Adoptés.

ART. 144

**Le Rapporteur.** Die Kommission ist der Auffassung, dass Baubewilligungen nicht ewig verlängert werden können. Es ist angezeigt, hier klare Grenzen in Form einer übersichtlichen Regel zu schaffen. Sie schlägt deshalb vor, in Absatz 2 höchstens zwei Verlängerungen zu gewähren.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>2</sup>

ART. 145

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). Pour cette révocation, lorsqu'on dit qu'un permis de construire peut être révoqué par l'autorité qui l'a accordé si un intérêt public prépondérant le justifie, est-ce que cela veut dire qu'il peut être révoqué très rapidement? Quels seraient les cas que l'on pourrait envisager être appliqués en l'espèce selon cet article 145?

<sup>1</sup> Début de la première lecture le 2 septembre 2008, *BGC* p. 1191, suite les 7 et 10 octobre 2008, *BGC* pp. 1727 et 1804; et le 6 novembre 2008, *BGC* p. 2036.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent dans le *BGC* de septembre 2008 en pp. 1408 ss.